

## Séparation en union libre avec deux enfants

## Par smallville, le 31/01/2011 à 18:29

Bonsoir,

Je me sépare de mon compagnon, on est en union libre et je voudrais savoir s'il a droit de partir du domicile conjugal avec un de nos deux enfants. Merci de me répondre le plus rapidement possible.

## Par Claralea, le 31/01/2011 à 23:55

Bonsoir, en union libre et sans aucun jugement, avec l'autorite parentale conjointe, oui, il peut partir avec l'un des deux enfants, mais on ne peut pas separer une fratrie comme ça, il faut penser au enfant, deja les parents se separent, mais si en plus, ils sont separés de leur frere ou soeur, c'est terrible pour lui!

## Par mapuce47, le 01/02/2011 à 03:24

Bonsoir, effectivement, il peut. Sauf qu'il serait intéressant de lui demander ses motivations....parce que qu'un parent qui sépare ses enfants.....n'a certainement pas tout envisagé.... Autrement, il ne pense pas au bien être de ses enfants.